

NUANCIER COMMUNAL

Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2022



NUANCIER COMMUNAL

Marcellaz-en-Faucigny 74250

Document non diffusable sans autorisation



sophie garcia
coloriste

+ 33(6) 23.90.02.75 · yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory · Les Papeteries · 3 Esplanade Augustin Aussédot · Cran-Gevrier · 74960 Annecy

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle écologie courrier

15 AVR. 2022

ARRIVEE

4



LE NUANCIER COMMUNAL



Annexé au règlement du PLU et inspiré du plan de zonage, le Nuancier Communal qui propose des palettes de teintes applicables aux principaux éléments des constructions à usage d'habitation des secteurs contemporains et patrimoniaux, se compose de 3 dossiers :

1- Un Diagnostic révélant l'identité colorée des secteurs contemporains

Y sont présentées entre autres, les palettes de couleurs relatives aux principaux éléments de la construction tels que toiture, façade, menuiseries (volets, portes)... Cet "état des lieux" des couleurs existantes sert de base à l'élaboration des palettes du nuancier communal, "légitimes" parce qu'inspirées de l'existant.

2 - Un Nuancier présentant le corpus de palettes de teintes (ou les prescriptions écrites à insérer dans le règlement du PLU), applicables aux éléments de la construction

Parce que les marques de fabricants de peinture ou matériaux sont interdites, les couleurs proposées sont ici référencées selon les système et nuancier NCS 1950.

! Ces documents sont à consulter en mairie.

3 - Un Cahier reprenant, par échantillons de 5/5cm les palettes du nuancier, ainsi que les prescriptions, à emprunter à la mairie pour ensuite faire son choix.

Après avoir consulté le diagnostic et le nuancier en mairie, il convient d'emprunter le cahier ("Urbanisation contemporaine" ou "Groupements d'habitat traditionnel"), afin d'avoir accès aux palettes autorisées et prescriptions et pouvoir faire son choix selon les teintes proposées, dans la marque préférée par le pétitionnaire.

Les teintes choisies pour les éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) **doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal** (et non celles des fabricants). Exemple pour la façade : Fb 02

Les documents issus d'Internet ne faisant pas foi, il convient de venir emprunter en mairie les cahiers réglementaires pour avoir accès aux "vraies couleurs"

LE NUANCIER COMMUNAL DE MARCELLAZ EN FAUCIGNY

Préalable 6

A - L'Urbanisation Contemporaine 12

Les secteurs d'application du nuancier 13
Nuancier applicable aux périmètres identifiés ainsi qu'aux bâtiments classés en zone Ac, à l'exception des bâtiments repérés patrimoniaux au titre de l'article L 123.1-7 du CU

La Toiture 14

La Façade 16

Les Menuiseries et Bardages 19

B – L'Habitat Traditionnel 23

Les secteurs d'application du nuancier 24
Nuancier applicable aux périmètres identifiés ainsi qu'aux bâtiment repérés patrimoniaux

La Toiture 25

La Façade 27

Les Menuiseries et Bardages 30

Exemples de coloration 33

A partir du nuancier 34



LA COULEUR

Vision première du spectateur, la couleur, dans toutes ses dimensions et quel que soit le support investi, participe de l'environnement et entre pour une large part dans la composition et le caractère des paysages, ruraux comme urbains. Prodigieux outil de création d'ambiance et d'expression de l'espace dont elle contribue indéniablement à la mise en valeur, la couleur agit comme un révélateur de l'architecture. Dès lors que se profile la volonté de construire ou réhabiliter, tout en conservant à la commune une authenticité et une identité, la couleur est un outil essentiel dans la valorisation du patrimoine, la requalification des constructions récentes, mais également l'intégration harmonieuse de tout nouvel élément du cadre bâti dans son environnement.



LES COULEURS DANS LE PAYSAGE

Perception de la couleur

Simplifiée dans sa lecture globale, complexe dans sa vision élémentaire, la couleur change selon l'échelle et la distance de perception.

De loin, une architecture est appréhendée dans l'ensemble global du site dont elle est un élément constitutif; c'est de cette perception lointaine et globale que dépend la qualité des couleurs du paysage.

A moindre distance, la perception élémentaire amène à une lecture détaillée de l'architecture dans laquelle les taches colorées s'affirment et prennent consistance de même qu'apparaissent les textures, matériaux et structures des constructions.

Aussi, **pour une juste intégration des constructions dans le paysage, c'est à ces deux niveaux de perception qu'il faut satisfaire. La prise en considération des données environnementales mais également du caractère des édifices alentour apparaît alors indispensable.**

Couleur et lumière

La plupart des couleurs du paysage sont impermanentes, c'est-à-dire sans cesse modifiées sous l'effet des variations de la lumière, du renouvellement de la végétation au fil des saisons, de la patine du temps. A la base de la vision des couleurs, la lumière joue un rôle capital dans leur apparence, les transformant selon les heures du jour et les saisons. De plus, l'orientation du soleil détermine des ombres portées qui ont une incidence importante dans l'animation rythmique de l'architecture, dont elle accentue ou modifie les lignes et les proportions.

Effets de surfaces

Le relief et la matière des éléments sur lesquels doit être apposée la couleur sont à prendre en compte dans le choix de la valeur (luminosité). Une surface lisse réfléchit plus fortement la lumière qu'une surface structurée ou rugueuse. Par conséquent, la même tonalité paraîtra plus claire sur une surface lisse, le relief créant des ombres obscurcissant la valeur initiale de la couleur. Ainsi, plus la surface est lisse, plus il est important de foncer la clarté. Il est souhaitable de choisir une tonalité plus foncée qui paraîtra sur le mur toujours plus claire que sur l'échantillon.

Couleurs et contrastes

Dans un paysage où les tonalités de façade gravitent autour des bruns et des gris colorés, n'ont initialement pas une pigmentation éclatante, il est périlleux d'utiliser des tons vifs, par trop agressifs dans l'environnement.. En revanche dans certains cas, un accent de couleur vive peut être utilisé pour faire ressortir un ou des éléments ponctuels de l'architecture (porte d'entrée, volets...). Il reste cependant toujours plus élégant de jouer le contraste de valeur afin d'éviter la multiplication des tonalités, l'anarchie visuelle et par là, de préserver une harmonie dominante.

L'appréciation des couleurs se fait par phénomène de contraste, une teinte n'étant jamais isolée mais en contact permanent avec plusieurs teintes voisines. Aussi, tonalité et valeur (luminosité) sont les données fondamentales à prendre en considération lors du choix d'une teinte destinée à prendre place dans le paysage. A distance, le choix de la valeur vient en priorité (la luminosité étant perçue en amont de la tonalité). Ainsi une teinte trop claire ou vive, telle que blanc ou rose peut amener un contraste visuel trop fort dans un environnement végétalisé, alors qu'un mur de pierre ou d'enduit de valeur moyenne s'y fondera plus harmonieusement.

Dans la volonté de définition d'une palette communale pour l'architecture, adaptée le plus justement possible au paysage, ce sont les couleurs dites permanentes de l'environnement et des matériaux composant un édifice qui sont prises en considération.

Le point de départ est alors le minéral, élément, par rapport à la lumière ou la végétation, le plus stable dans le paysage sur le plan de la couleur et à la base des matériaux d'architecture.

Données sur les effets des couleurs inspirées de "Les couleurs de la France" JP Lenclos

LES PALETTES DE COULEURS

Chaque environnement présentant sa gamme de couleurs particulière, toute introduction de nouvelles teintes par le biais de l'architecture, doit se faire dans un souci d'intégration optimale des nouvelles constructions au paysage existant. Or, aujourd'hui, les matériaux de synthèse offrant de nombreuses possibilités d'utilisation de couleurs intenses, toujours plus éloignées des teintes traditionnelles ou des matériaux naturels, l'emploi aléatoire de la couleur s'avère délicat car le risque est grand de générer des contrastes visuels dissonants avec le paysage dans lequel les constructions ont pour vocation de s'intégrer.

Dans le souci de préserver la spécificité de ce paysage et d'enrayer la propagation anarchique de teintes trop artificielles ou 'tapageuses', une stratégie créative et globale de la couleur s'impose qui passe par un recentrage de la politique de construction et de ravalement sur une charte de couleurs concertée, mise au point à partir et dans le respect de la gamme colorée de l'existant.

C'est pourquoi, du fait de l'infinité de possibilités qu'offre la couleur, c'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et, par la suite, conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

La synthèse des informations recueillies in situ, permet de mettre au jour des orientations légitimées, des gammes réduites de teintes, souples, permutables permettant diversité et liberté d'expression. L'harmonie des couleurs choisies est un atout considérable mis à la disposition des habitants pour réaliser la meilleure cohérence visuelle d'une habitation avec le site.

Ces gammes colorées sont réparties sous forme de palettes répertoriant les éléments pertinents des constructions:

* La **palette générale** concerne les dominantes chromatiques architecturales représentant la majeure partie de la construction. Elle est constituée par les teintes des surfaces les plus importantes :

- **les toitures**
- **les façades**

* La **palette ponctuelle** est relative aux teintes des éléments secondaires ou de plus petite surface tels que :

- **les ouvertures et menuiseries:** portes, fenêtres, volets....
- **le bardage** et / ou les lambris de dessous de toit
- **les éléments de décor**

LES RÉFÉRENCES DES COULEURS

La couleur se définit et se mesure selon trois paramètres: la tonalité, la saturation et la clarté.

La **Tonalité** est la qualification pigmentaire de la couleur. Les tonalités de base ou couleurs primaires, sont au nombre de trois: bleu cyan, rouge magenta et jaune.

Mélangées deux à deux, elles produisent les trois couleurs secondaires (vert, violet, orange). Harmonieux pour l'œil, les couples de complémentaires sont formés d'une couleur primaire associée à la secondaire issue du mélange des deux autres primaires. Par exemple, le violet, mélange du bleu et du rouge, est la couleur complémentaire du jaune.

La **Saturation** équivaut à la pureté pigmentaire d'une couleur et se mesure sur une échelle allant de la couleur pure au gris neutre. Plus un ton est vif, plus il est saturé; additionné de gris, il perd en pureté et devient désaturé.

Les gris colorés, qui s'opposent aux couleurs vives, (teintes où la couleur pure est majoritaire), sont constitués de couleurs pures additionnées d'importantes quantités de gris. L'accent mis sur la saturation permet l'obtention de gris colorés subtils en accord avec les matériaux naturels et l'ambiance colorée du paysage.

La **Clarté** ou **Valeur** d'une couleur concerne l'intensité lumineuse et varie du très clair au très foncé. Elle dépend de la quantité de noir ou de blanc ajoutée à la couleur. Plus la valeur est importante, plus la couleur est claire et lumineuse.

Inscrits dans un système universel de définition de la couleur (TSV), les trois nombres associés aux teintes proposées situent la tonalité, la saturation et la clarté (ou valeur).

Par exemple, concernant la teinte référencée 12 80 80 :

- 12 correspond à la position de la tonalité sur cercle chromatique. Ce degré (sur une échelle de 360) correspond à la partie des rouges oranges

Sur une échelle admise de 100 %,

- 80 correspond à la saturation. La proportion de couleur pure est ici deux fois supérieure à celle du gris

- 80 correspond à la clarté. La quantité de lumière renvoyée (luminosité) est ici relativement importante

Est donc ici référencé un rouge orangé assez saturé et relativement lumineux, soit un ocre rouge ou brique.

Teinte 12.80.80



LE CHOIX DES COULEURS

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte.

Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour.

En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les couleurs des menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'accorder les couleurs dans une ambiance ''ton sur ton'' (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans une harmonie plus contrastée.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus partant du paysage et allant du général au particulier :

- **Prise en compte de l'environnement naturel**
- **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- **Choix de la couleur de toiture**
- **Choix de la couleur de façade**
- **Choix de la couleur des menuiseries**
- **Choix de la couleur du bardage et/ou des éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons, ferronneries...)**

LES COULEURS DE MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY





LES SECTEURS D'APPLICATION DU NUANCIER

I - PALETTE GÉNÉRALE

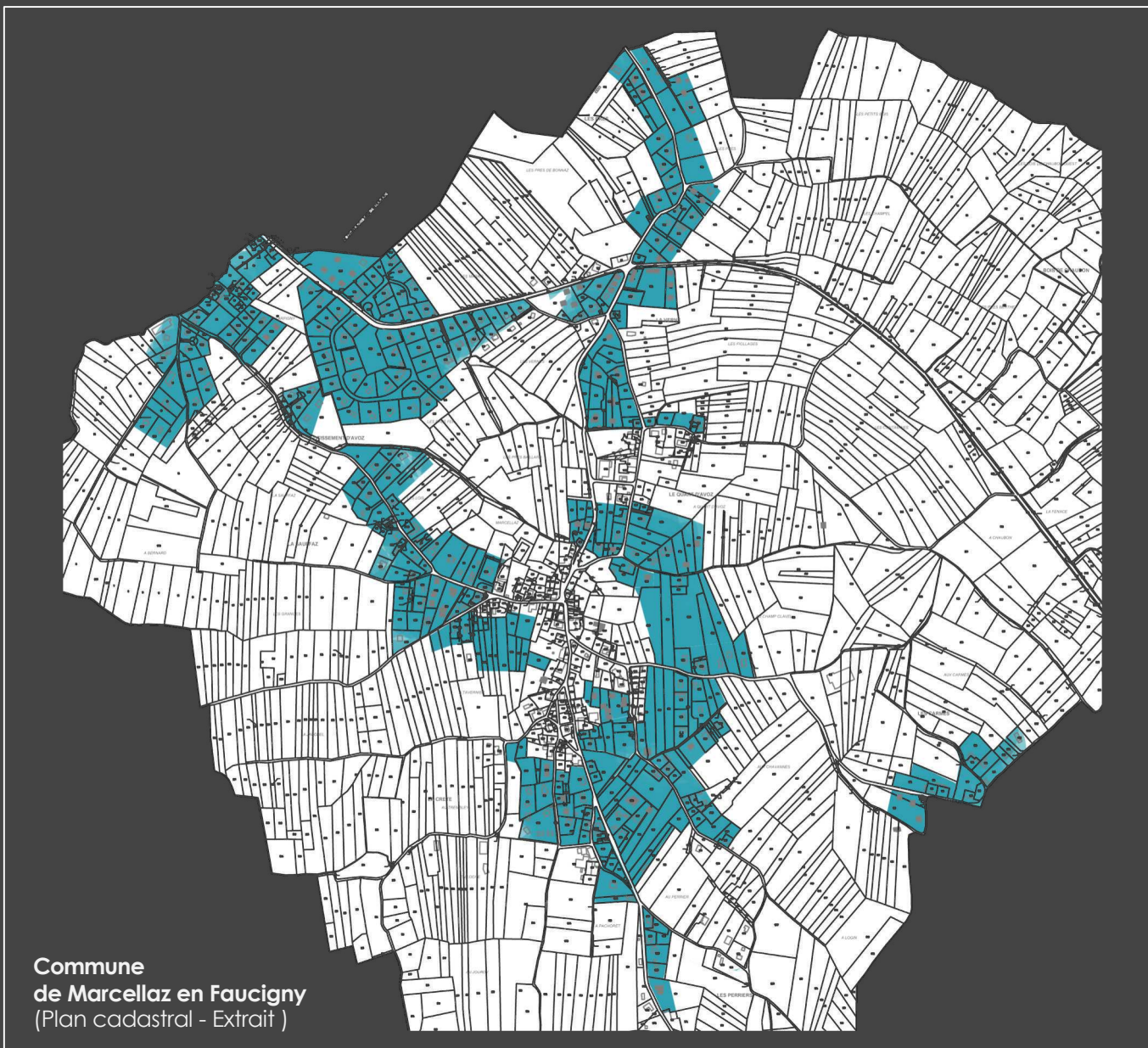
LA TOITURE : 8 couleurs

LA FAÇADE : 24 couleurs
(6 tonalités déclinées sur différents niveaux de clarté et saturation)

II - PALETTE PONCTUELLE

LES MENUISERIES ET BARDAGES : 28 couleurs

SECTEURS D'APPLICATION



Commune
de Marcellaz en Faucigny
(Plan cadastral - Extrait)

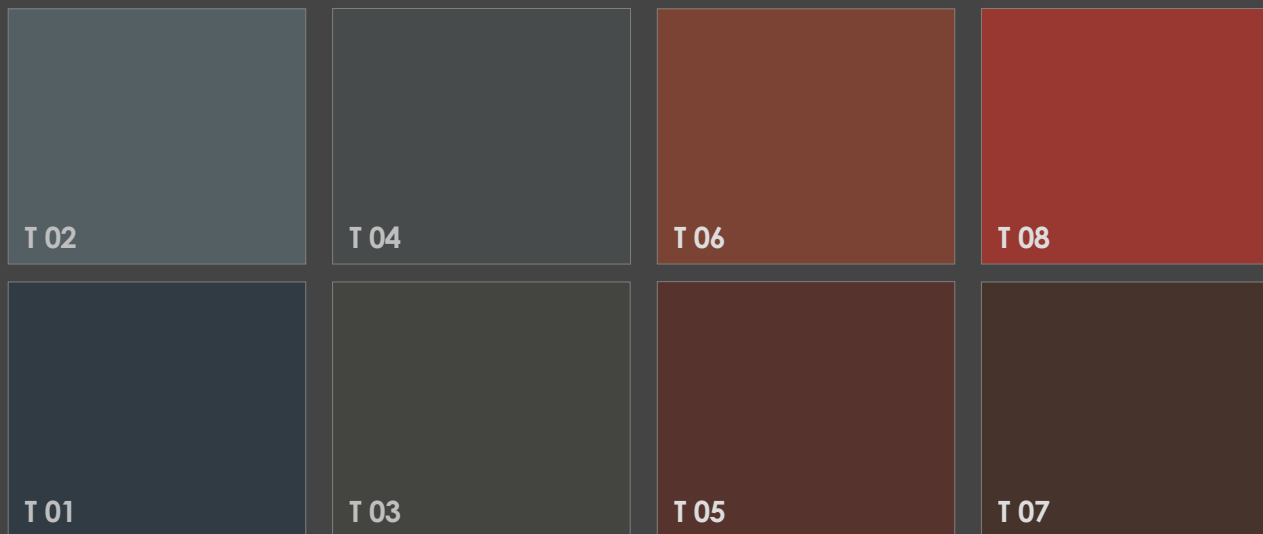


L'Urbanisation
Contemporaine



RÉFÉRENCES RAL

Palette de 8 couleurs



RÉFÉRENCES DES TEINTES

T 01 : bleu gris RAL 5008

T 02 : gris bleu RAL 7031

T 03 : gris terre d'ombre ... RAL 7022

T 04 : gris signalisation B ... RAL 7043

T 05 : brun rouge RAL 8012

T 06 : brun cuivré RAL 8004

T 07 : brun acajou RAL 8016

T 08 : rouge corail RAL 3016

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Dans la construction communale existante, la gamme des teintes traditionnelles à dominante d'ocre rouge relativement foncé, s'ouvre à des tons plus vifs (rouge, orangé...) affirmant la présence des nouvelles constructions dans le paysage, ainsi qu'à des gris bleus assez soutenus. Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et perpétuer l'esprit des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans le paysage tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi il s'agit d'éviter les tons trop vifs, froids, foncés et/ou clairs et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

De valeur foncée à moyenne, la palette des toitures, composée de 8 couleurs, se divise en deux familles de tonalités :

- la gamme **des brun-rouges** (T05 à T08), permettant de s'inscrire dans l'ambiance existante et **applicable à l'ensemble des nouvelles constructions principales ou annexes et en cas de rénovation**
- des tons froids, foncés et grisés (T01 à T04) destinés **uniquement aux annexes des constructions existantes les utilisant déjà** afin de conférer une unité à l'ensemble bâti.

Les références T01, T02, T03 et T04 sont donc interdites, sauf pour les annexes de constructions existantes

Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon.

Dans une gamme de tonalités claires à moyennes à dominance chaude, les couleurs des façades se déclinent en majorité autour des jaunes, ocres, ocres roses, blancs cassés...de très peu à moyennement saturés et de gris colorés froids lumineux.

Pour la plupart, les façades sont associées, le plus souvent à des teintes foncées (bois) ou vives pour ce qui concerne les menuiseries.

Avec le temps et l'apparition de nouvelles constructions, les façades s'affirment dans des tonalités plus soutenues (jaune, rose, orangé....vert, bleu), générant, par l'arrivée de couleurs affirmées et "artificielles", des contrastes parfois notables dans l'environnement bâti et le paysage existants.

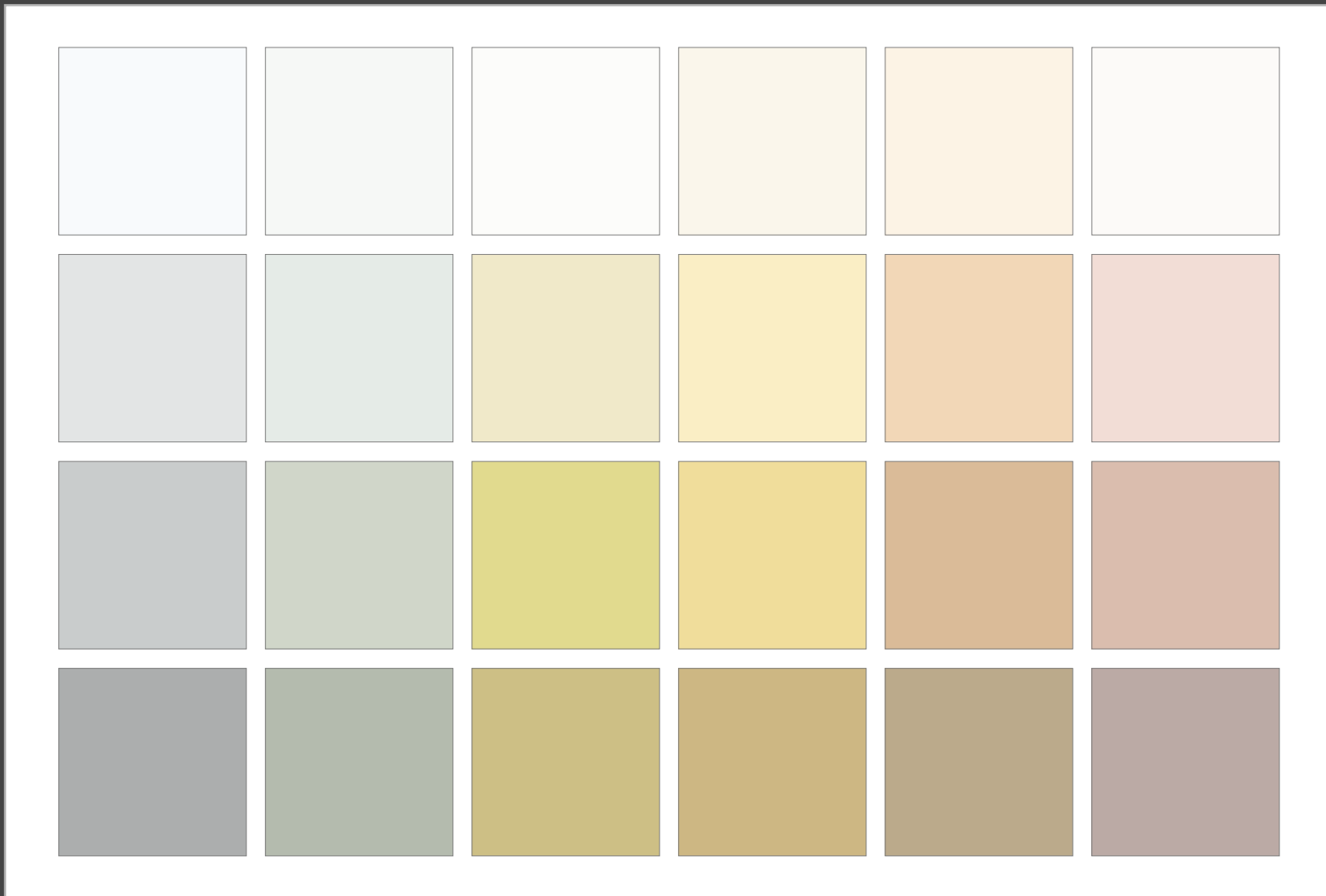


Aussi, du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est préférable, (au regard de l'emplacement de la construction), de limiter l'utilisation des couleurs très vives ou trop foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés, et relativement lumineux pour la façade.

Ainsi, pour son impact visuel fort, le blanc pur est à éviter au profit d'un blanc cassé ou d'un gris clair légèrement teinté, choisi au regard des habitations alentour et, dans la recherche d'une intégration harmonieuse à l'environnement existant. Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Composée de 6 tonalités exprimées dans un dégradé suivant quatre degrés de clarté, (valeurs foncée, moyenne, claire), la palette des façades présente une gamme de 24 couleurs, dont les tons lumineux présents dans le paysage et quelques teintes dérivées. Inspirés de l'existant et ravivés, les jaunes, orangés, roses et gris verts constituent cette palette à dominante chaude.

Dans le respect de ses spécificités et de son caractère, la couleur doit contribuer à la valorisation du bâtiment tout en participant dans une logique d'accompagnement à sa juste intégration au cœur d'une commune, dont il importe de préserver l'identité.



Palette de 24 couleurs

RÉFÉRENCES DES TEINTES

Fa 04	Fb 04	Fc 04	Fd 04	Fe 04	Ff 04
Fa 03	Fb 03	Fc 03	Fd 03	Fe 03	Ff 03
Fa 012	Fb 012	Fc 02	Fd 02	Fe 02	Ff 02
Fa 01	Fb 01	Fc 01	Fd 01	Fe 01	Ff 01
Galet	Tilleul	Inca	Toscane	Melba	Dragée

Fa 01 : galet foncé (210.01.74)
Fa 02 : galet moyen (180.01.84)
Fa 03 : galet (210.01.92)
Fa 04 : galet clair (200.01.99)

Fb 01 : tilleul foncé (90.05.78)
Fb 02 : tilleul moyen (90.05.87)
Fb 03 : tilleul (132.02.94)
Fb 04 : tilleul clair (90.01.98)

Fc 01 : inca foncé (49.28.84)
Fc 02 : inca moyen (55.29.90)
Fc 03 : inca (50.12.95)
Fc 04 : inca clair (60.01.99)

Fd 01 : toscane foncé (43.29.84)
Fd 02 : toscane moyen (47.28.95)
Fd 03 : toscane (46.16.98)
Fd 04 : toscane clair (45.05.99)

Fe 01 : melba foncé(37.20.78)
Fe 02 : melba moyen (31.24.88)
Fe 03 : melba (32.19.96)
Fe 04 : melba clair(37.07.99)

Ff 01 : dragée foncé (13.09.78)
Ff 02 : dragée moyen (19.16.88)
Ff 03 : dragée (14.09.96)
Ff 04 : dragée clair (20.01.99)

Destinées aux éléments de l'architecture tels que les portes et volets, et s'appliquant également aux bardages et aux maisons bois, les couleurs de cette palette sont inspirées des dominantes existantes parmi les teintes inhérentes aux constructions anciennes mais également celles des nouvelles constructions apparaissant dans le paysage.

Partagée entre des tons froids (bleu, vert, violette...), des tons chauds (dérivés des teintes du bois) et quelques tons neutres (pour les matériaux de style PVC), la palette se compose de 28 tonalités, de valeur foncée à claire et de saturation relativement élevée.

LES MENUISERIES

La couleur des menuiseries peut être choisie pour créer soit une ambiance "ton sur ton" (même tonalité que la façade mais plus affirmée sur le plan de l'intensité colorée : par exemple, volets bordeaux sur façade rosée) en ne faisant compter qu'une différence de valeur (plus clair ou plus foncé), soit pour produire un contraste doux (volets bordeaux sur façade jaune).

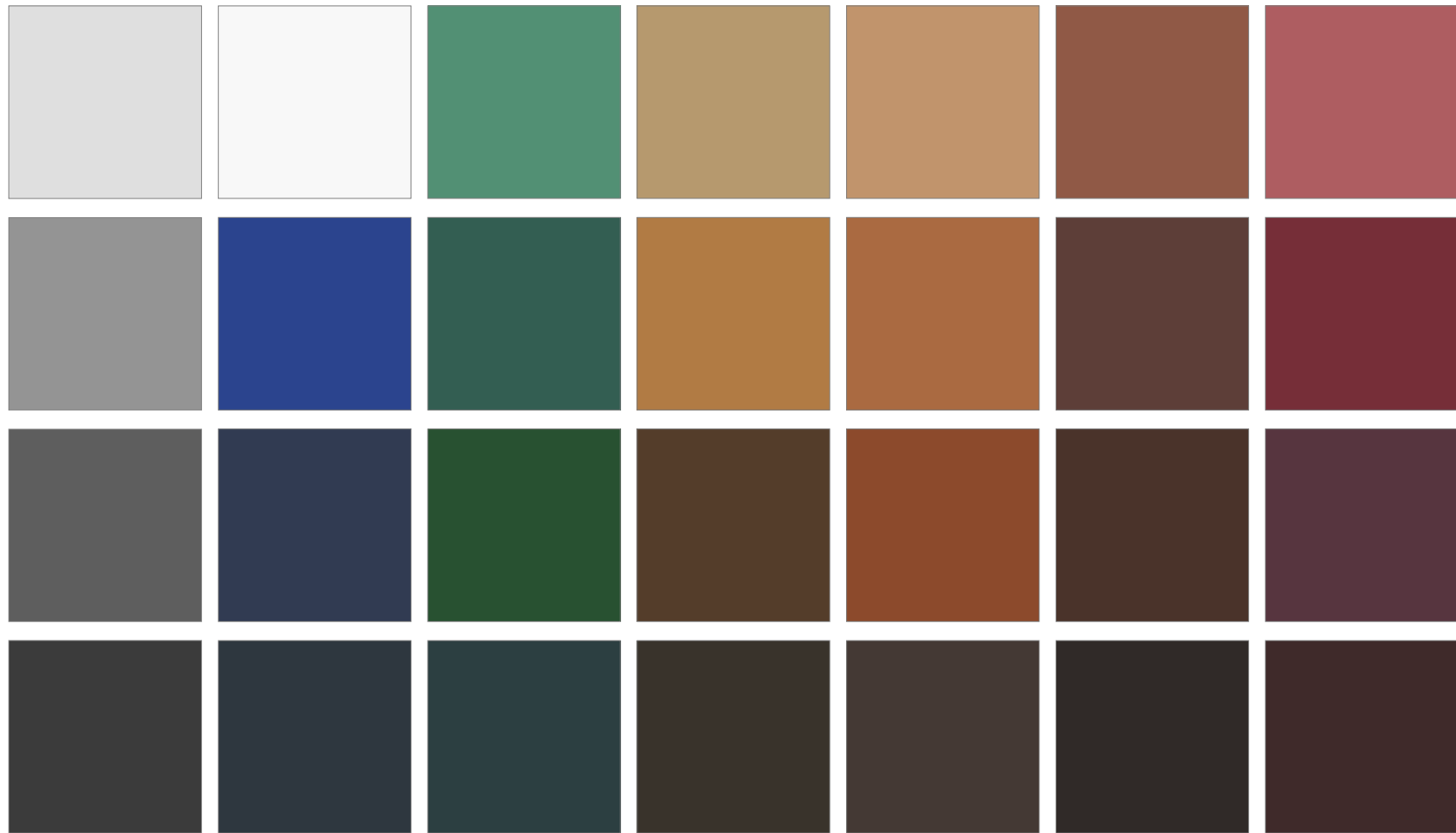
Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée. Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté ou de couleurs claires, adoucies, en accord avec la façade.

Concernant les nouvelles constructions, si les volets sont en PVC par exemple, la teinte doit rester en harmonie avec le caractère de la construction et si le choix s'oriente vers des tons très clairs, le blanc pur, trop lumineux doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté, surtout au cœur d'un paysage "naturel"

LE BARDAGE

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", l'habillage bois doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à la valeur (luminosité). Toutefois, pour un matériau comme le PVC, il s'agit, pour préserver "l'image" de la construction, de privilégier les tons foncés, les teintes vives ou trop claires restant déconseillées du fait de leur impact dans le paysage.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités et contrastées. Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 28 couleurs

RÉFÉRENCES DES TEINTES

! Cette palette s'applique aux bardages et habillages bois des références M 13 à M 25

M 04	M 08	M 12	M 16	M 20	M 24	M 28
M 03	M 07	M 11	M 15	M 19	M 23	M 27
M 02	M 06	M 10	M 14	M 18	M 22	M 26
M 01	M 05	M 09	M 13	M 17	M 21	M 25

M 01 : asphalte	(00.00.30)	M 09 : paon	(185.29.33)	M 17 : taupe	(21.20.34)	
M 02 : ciment	(00.00.45)	M 10 : bocage	(138.47.39)	M 18 : caramel	(19.60.62)	
M 03 : fumée	(00.00.65)	M 11 : olivier	(165.42.45)	M 19 : ambre	(24.53.72)	
M 04 : brume	(00.00.90)	M 12 : menthol	(156.37.63)	M 20 : raphia	(28.36.80)	
M 05 : pétrole	(207.25.32)	M 13 : maduro	(28.20.29)	M 21 : puce	(16.17.25)	M 25 : lie de vin (00.30.32)
M 06 : denim	(221.35.40)	M 14 : chamois	(29.45.40)	M 22 : café	(16.37.36)	M 26 : figue (343.34.42)
M 07 : marmara	(223.61.62)	M 15 : paille	(31.52.75)	M 23 : châtaigne	(11.34.44)	M 27 : pivoine (351.54.54)
M 08 : nuage	(00.00.98)	M 16 : ficelle	(37.32.76)	M 24 : noisette	(16.44.64)	M 28 : boudoir (358.40.74)

Sur les palettes proposées, les noms des couleurs associés aux indices de mesures ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne renvoient nullement aux références des fabricants de peintures.



B - LES GROUPEMENTS D'HABITAT TRADITIONNEL



LES SECTEURS D'APPLICATION DU NUANCIER

I - PALETTE GÉNÉRALE

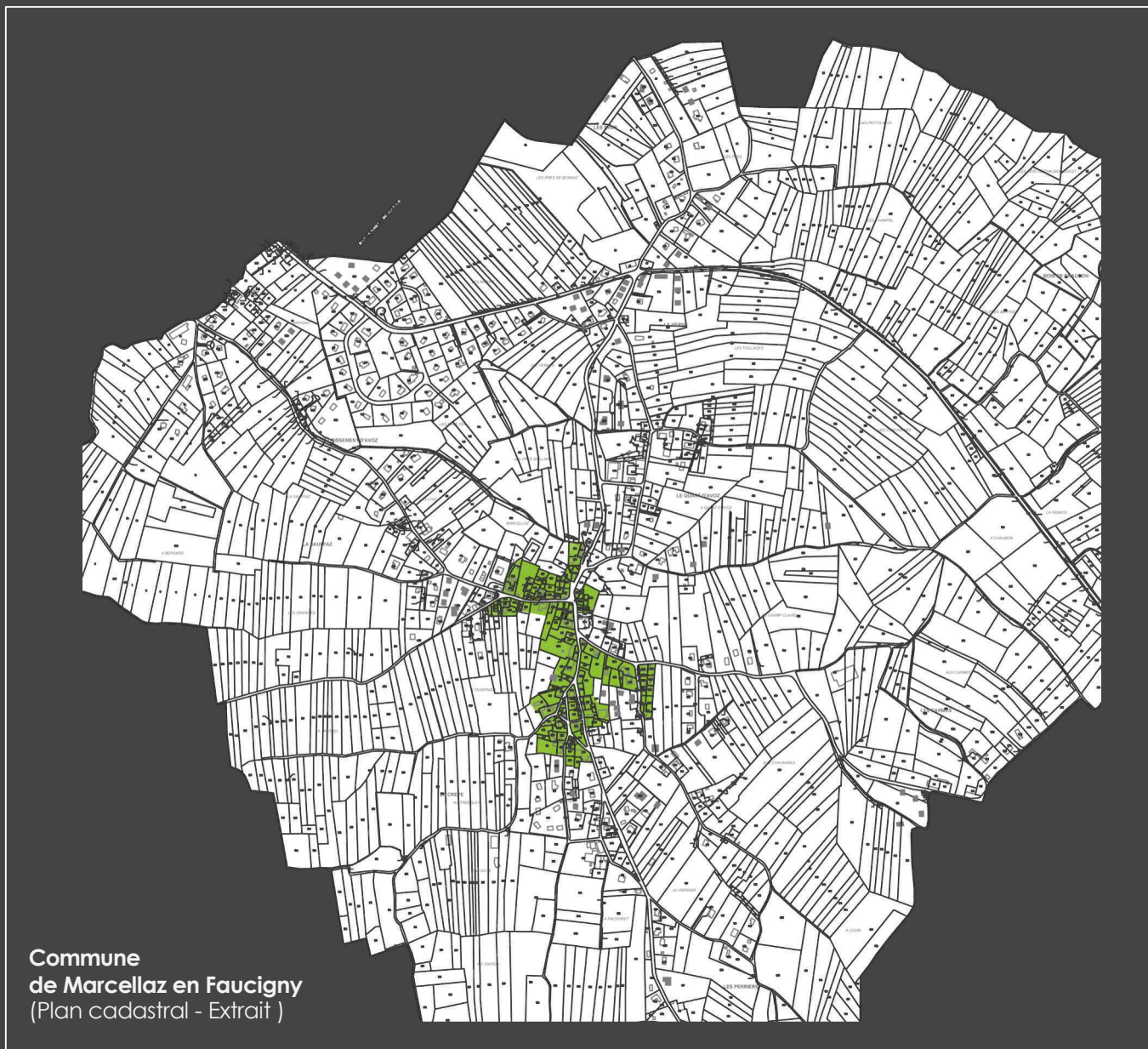
LA TOITURE : 8 couleurs

LA FAÇADE : 24 couleurs
(6 tonalités déclinées sur différents niveaux de clarté et saturation)

II - PALETTE PONCTUELLE

LES MENUISERIES ET BARDAGES : 24 couleurs

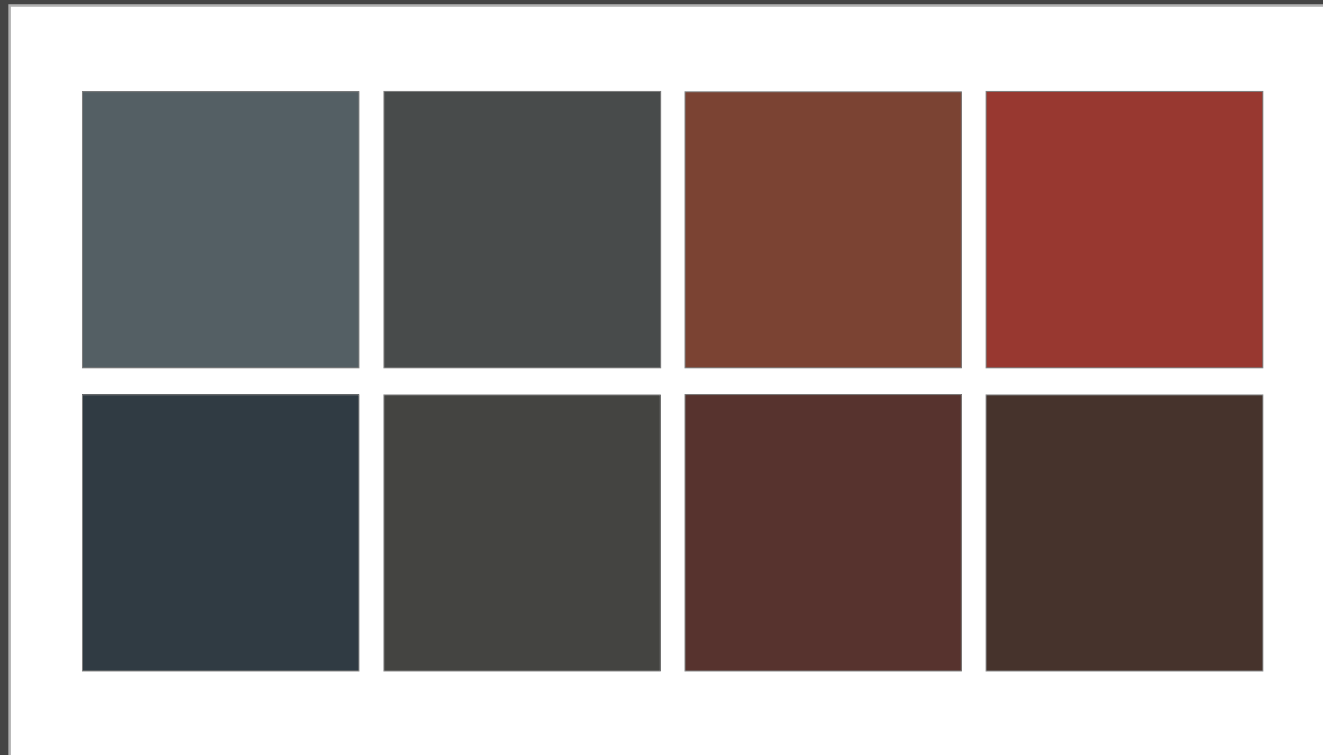
SECTEURS D'APPLICATION



Commune
de Marcellaz en Faucigny
(Plan cadastral - Extrait)

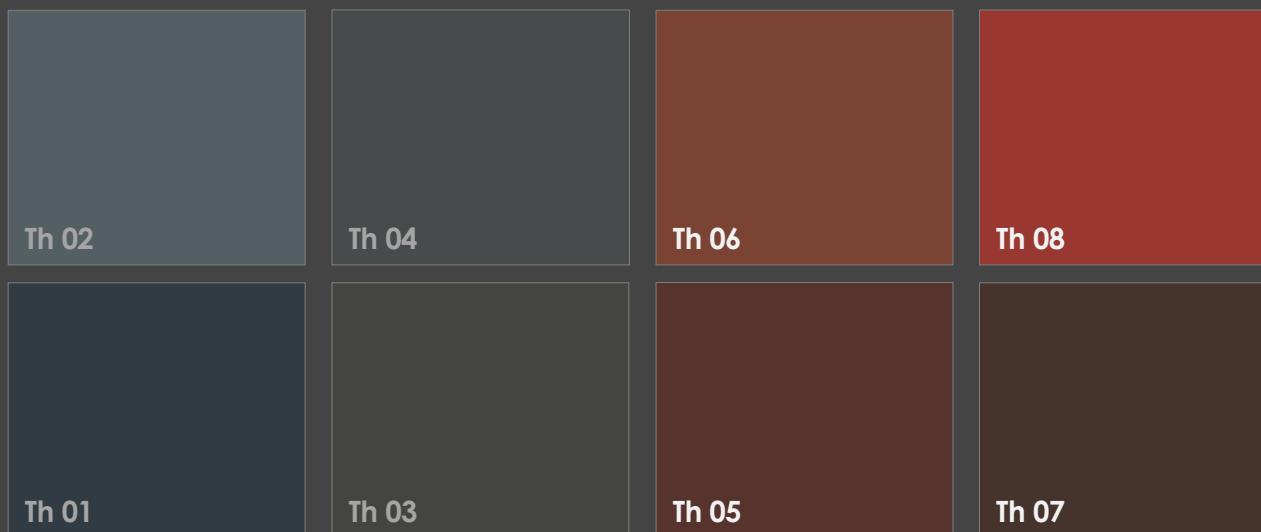


L'Habitat
traditionnel



RÉFÉRENCES RAL

Palette de 8 couleurs



RÉFÉRENCES DES TEINTES

Th 01 : bleu gris	RAL 5008
Th 02 : gris bleu	RAL 7031
Th 03 : gris terre d'ombre	RAL 7022
Th 04 : gris signalisation B	RAL 7043
Th 05 : brun rouge	RAL 8012
Th 06 : brun cuivré	RAL 8004
Th 07 : brun acajou	RAL 8016
Th 08 : rouge corail	RAL 3016

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Dans la construction communale existante, la gamme des teintes traditionnelles à dominante d'ocre rouge relativement foncé, s'ouvre à des tons plus vifs (rouge, orangé...) affirmant la présence des nouvelles constructions dans le paysage, ainsi qu'à des gris bleus assez soutenus. Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et perpétuer l'esprit des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans le paysage tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation notamment, il s'agit d'éviter les tons trop vifs, froids, foncés et/ou clairs et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

De valeur foncée à moyenne, la palette des toitures, composée de 8 couleurs, se divise en deux familles de tonalités :

- **la gamme des brun-rouges** (T05 à T08), permettant de s'inscrire dans l'ambiance existante et **applicable à l'ensemble des nouvelles constructions principales ou annexes et en cas de rénovation**
- des tons froids, foncés et grisés (T01 à T04) destinés **uniquement aux annexes des constructions existantes les utilisant déjà** afin de conférer une unité à l'ensemble bâti.

Les références T01, T02, T03 et T04 sont donc interdites, sauf pour les annexes de constructions existantes

Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon.

Dans une ambiance colorée issue originellement des matériaux naturels, les teintes des façades de l'habitat traditionnel gravitent autour des gris colorés plutôt chauds, ocre, ocre rose et jaune. Les couleurs sont rarement saturées, la clarté souvent moyenne.

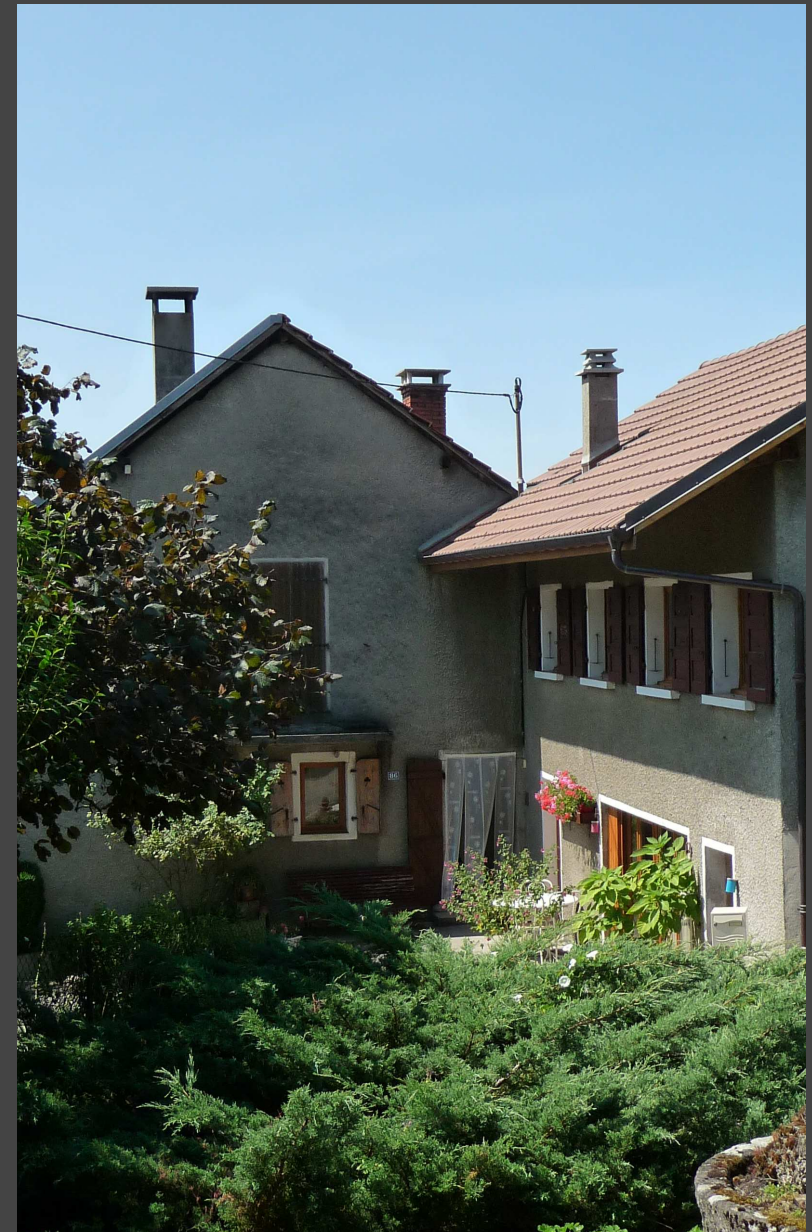
La façade peut être relativement colorée, mais l'emploi de tons trop vifs ou trop en contraste avec le paysage environnant reste à éviter (plus encore dans les hameaux). Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

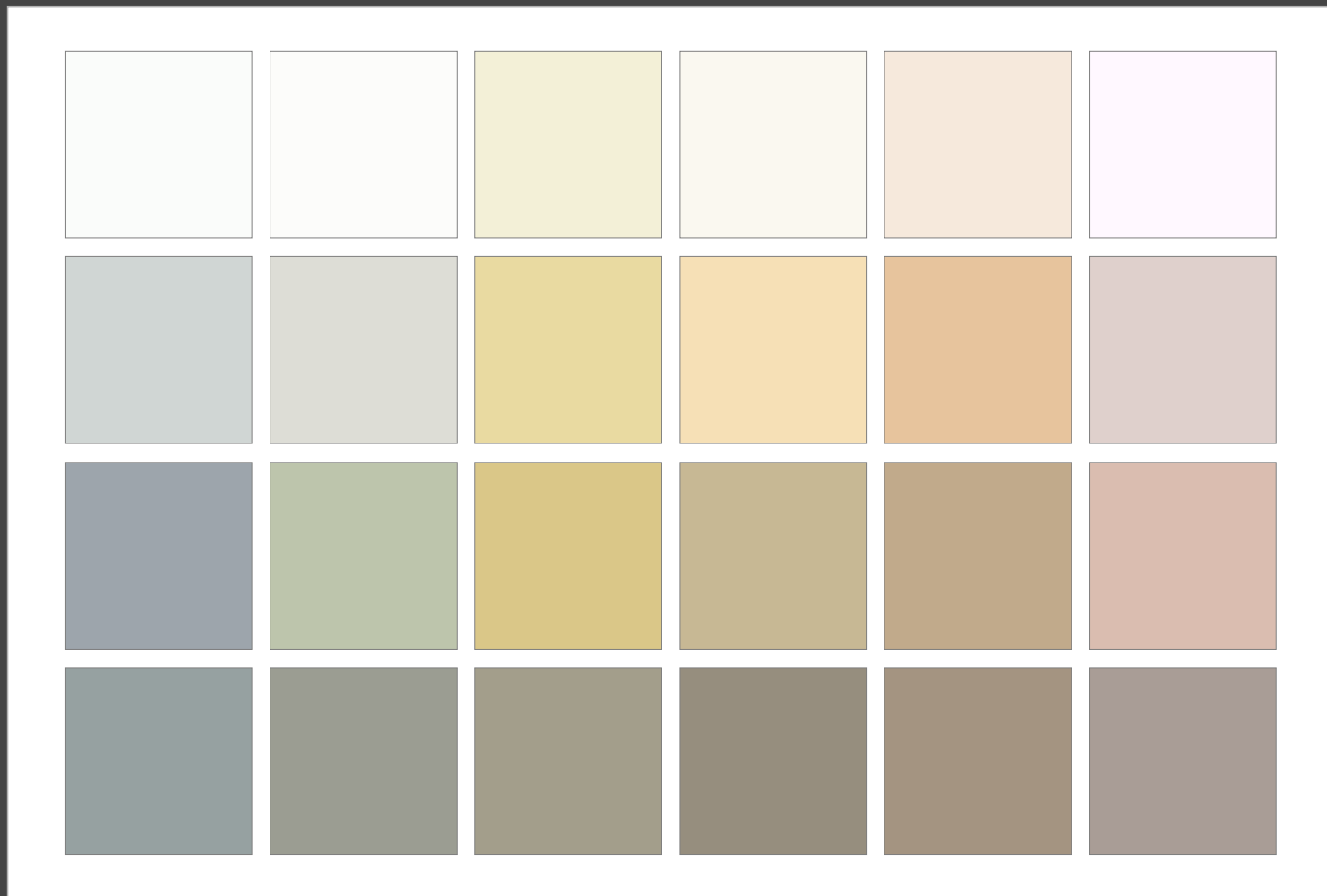
Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade.

La palette de couleurs des façades, inspirée des tons lumineux et gris colorés des constructions anciennes des hameaux, assortis de quelques teintes dérivées, est constituée de 6 tonalités exprimées, chacune dans divers niveaux de saturation (de la couleur pure au gris) et dans un dégradé suivant différents niveaux de clarté (valeur foncée, moyenne, claire).

Composées de 24 teintes, cette palette présente des gris, des gris colorés jaunes et roses et des couleurs plus vives et lumineuses que celles de l'existant afin d'amener à une "transition" douce avec les constructions modernes à venir alentour.

Dans le respect de ses spécificités, son caractère, son histoire, la couleur doit contribuer à la fois à la valorisation de la construction à la fois, dans une logique d'accompagnement, à sa juste intégration au cœur des groupements d'habitat traditionnel, dont il importe de préserver l'identité (et venir l'enrichir).





Palette de 24 couleurs

RÉFÉRENCES DES TEINTES

Fha 04	Fhb 04	Fhc 04	Fhd 04	Fhe 04	Fhf 03
Fha 03	Fhb 03	Fhc 03	Fhd 03	Fhe 03	Fhf 03
Fha 02	Fhb 02	Fhc 02	Fhd 02	Fhe 02	Fhf 02
Fha 01	Fhb 01	Fhc 01	Fhd 01	Fhe 01	Fhf 01

Fha 01 : cendre foncé (180.05.69)
 Fha 02 : cendre moyen (206.07.73)
 Fha 03 : cendre (160.03.87)
 Fha 04 : cendre clair (150.01.99)

Fhb 01 : lichen foncé (78.06.68)
 Fhb 02 : lichen moyen (83.10.82)
 Fhb 03 : lichen (60.03.89)
 Fhb 04 : lichen clair (60.01.99)

Fhc 01 : vanille foncé (45.11.70)
 Fhc 02 : vanille moyen (46.30.88)
 Fhc 03 : vanille (47.24.93)
 Fhc 04 : vanille clair (51.09.96)

Fhd 01 : sable foncé (39.12.65)
 Fhd 02 : sable moyen (41.20.82)
 Fhd 03 : sable (38.20.97)
 Fhd 04 : sable clair (40.04.99)

Fhe 01 : sorbet foncé (33.17.71)
 Fhe 02 : sorbet moyen (34.22.80)
 Fhe 03 : sorbet (32.25.92)
 Fhe 04 : sorbet clair (30.08.97)

Fhf 01 : tourterelle foncé (26.09.72)
 Fhf 02 : tourterelle moyen (19.15.88)
 Fhf 03 : tourterelle (16.07.90)
 Fhf 04 : tourterelle clair (300.02.100)

Cendre

Lichen

Vanille

Sable

Sorbet

Tourterelle

Destinée aux éléments de l'architecture tels que les portes et les volets, et s'appliquant également aux bardages partiels et habillages bois, la palette, composée de 24 tonalités, partagée entre tons chauds et tons froids, s'inspire de la gamme riche de tonalités du bois, des teintes "historiques" propres aux constructions anciennes, dont les façades le plus souvent grisées, sont dynamisées par des tons francs (vert foncé, vert bleu, violette...) plus ou moins soutenus mais qui restent en harmonie avec l'histoire des constructions et le paysage naturel environnant; et également des teintes des nouvelles constructions.

LES MENUISERIES

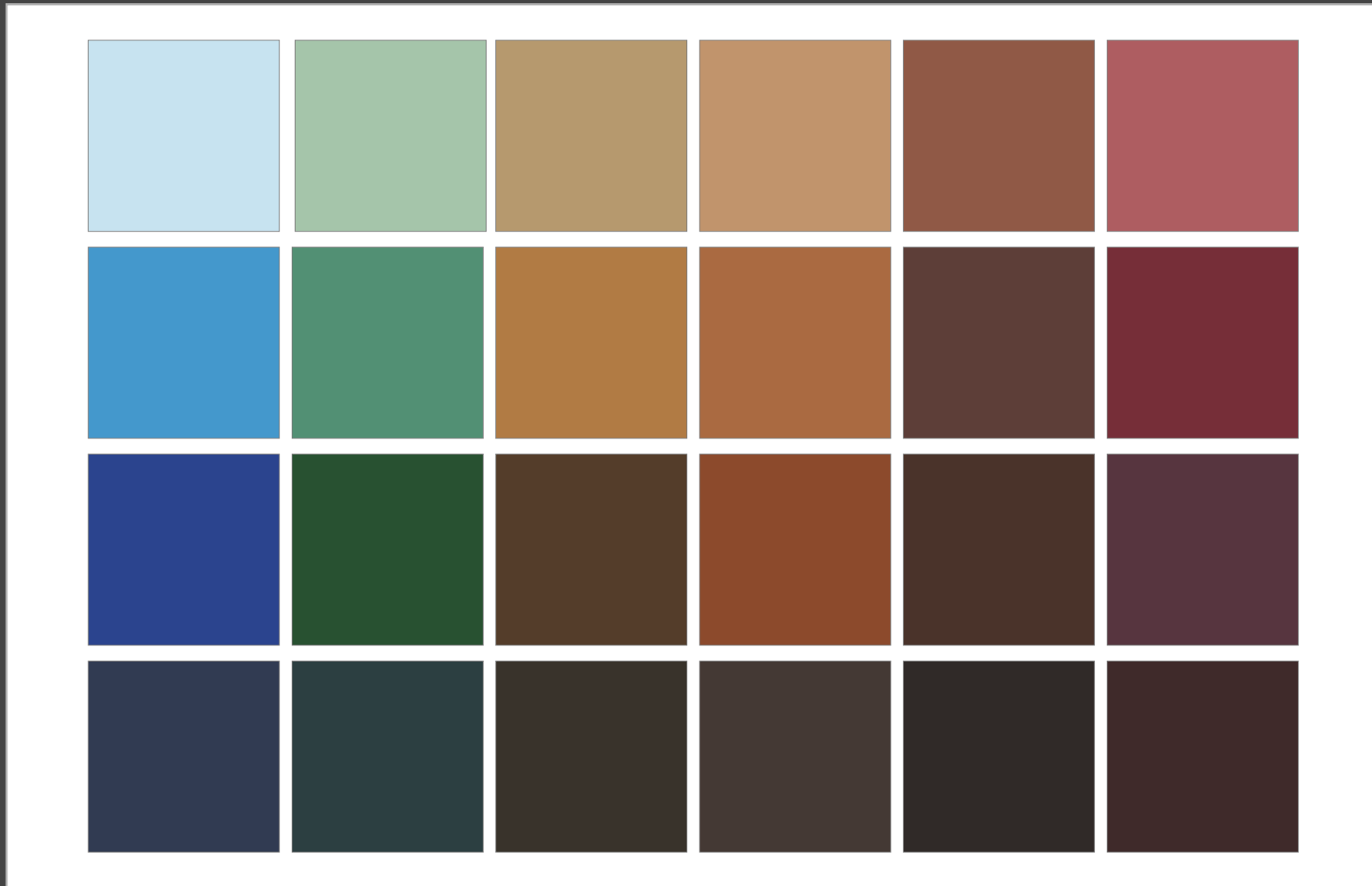
En cas de réhabilitation, dans un souci de préservation du caractère patrimonial du bâtiment, les matériaux autres que le bois ou le métal peint sont à éviter de même que les tons trop clairs. Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée. Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté ou de couleurs claires, adoucies, en accord avec la façade.

LE BARDAGE

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment" , cet habillage, en bois le plus souvent, doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à leur valeur (luminosité).

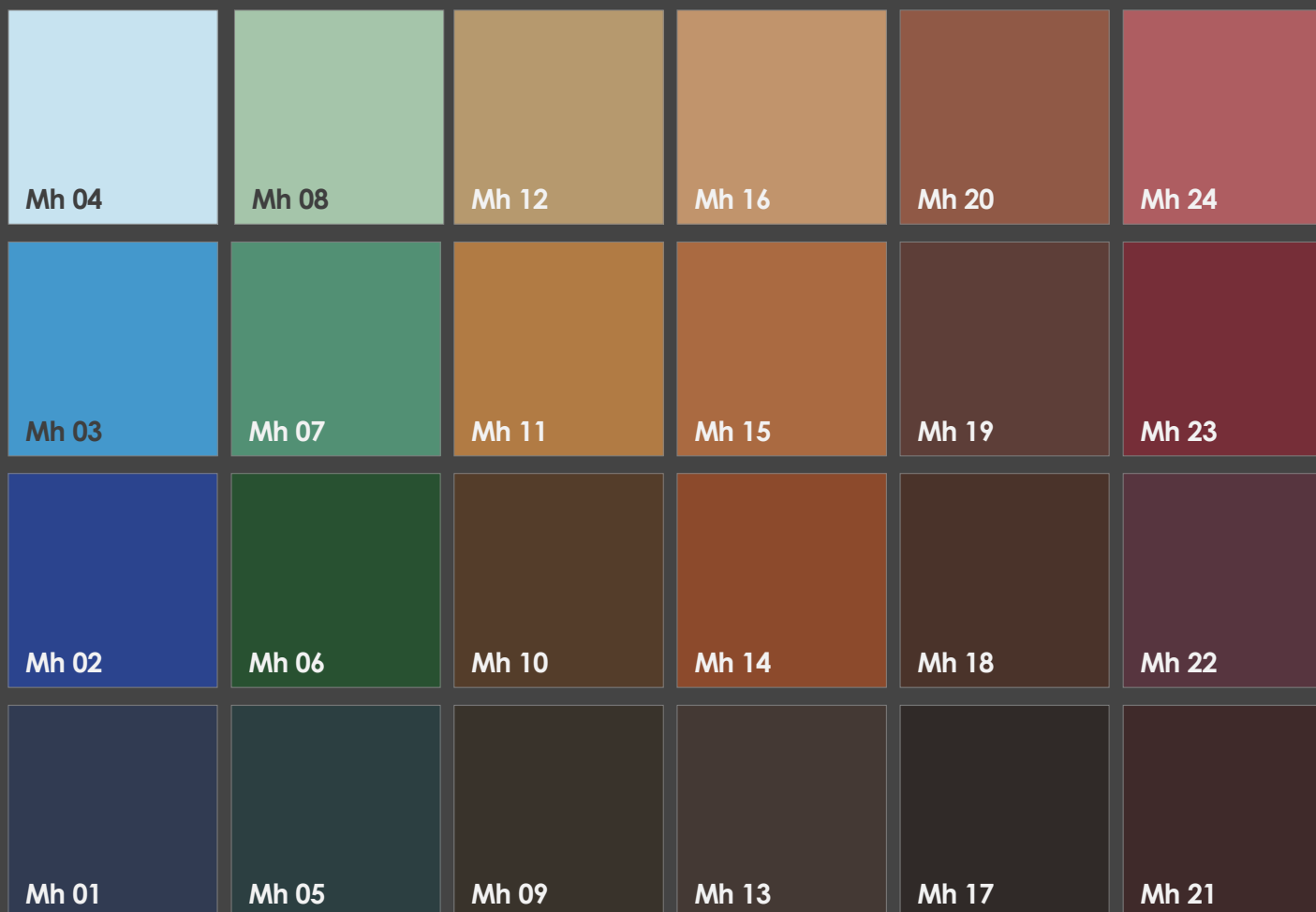
Toutefois, pour un matériau autre, (comme le PVC), il importe de préserver "l'image" de la construction, par la couleur notamment, en privilégiant les tons foncés. Les teintes trop vives ou trop claires restent déconseillées du fait de leur impact fort dans le paysage.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et de faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées entre elles et avec l'environnement. Une couleur ne venant jamais seule, il reste nécessaire avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante alentour (chaude, grisée, contrastée...) afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 24 couleurs

RÉFÉRENCES DES TEINTES



Mh 01 : denim (221.35.40)
 Mh 02 : marmara (223.61.62)
 Mh 03 : alizée (201.58.83)
 Mh 04 : minerai (197.13.95)

Mh 05 : paon (185.29.33)
 Mh 06 : bocage (138.47.39)
 Mh 07 : aloé vera (156.37.63)
 Mh 08 : menthol (131.13.82)

Mh 09 : maduro (28.20.29)
 Mh 10 : chamois (29.45.40)
 Mh 11 : paille (31.52.75)
 Mh 12 : ficelle (37.32.76)

Mh 13 : taupe (21.20.34)
 Mh 14 : caramel (19.60.62)
 Mh 15 : ambre (24.53.72)
 Mh 16 : raphia (28.36.80)

Mh 17 : puce (16.17.25)
 Mh 18 : café (16.37.36)
 Mh 19 : châtaigne (11.34.44)
 Mh 20 : noisette (16.44.64)

Mh 21 : lie de vin (00.30.32)
 Mh 22 : figue (343.34.42)
 Mh 23 : pivoine (351.54.54)
 Mh 24 : boudoir (358.40.74)

! Cette palette s'applique également aux bardages et aux habillages bois à l'exception des références Mh 01 à Mh 08 et Mh 22 à Mh 24

EXEMPLES DE COLORATION

COLORATION TON SUR TON

Déclinée en valeur et en saturation, (du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, marron et bleu, vert, ocre).

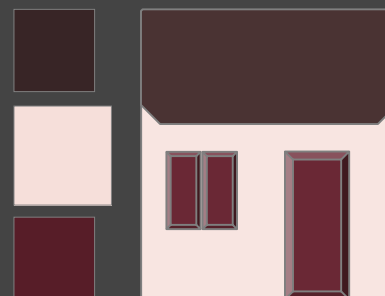
Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par des volets foncé sur une façade très claire, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.

Tonalité de base :

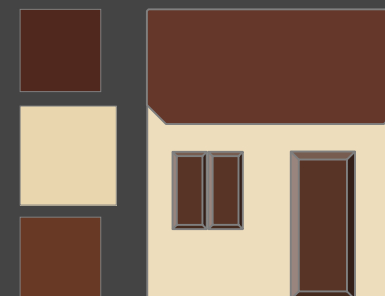
Les constructions récentes



jaune



framboise

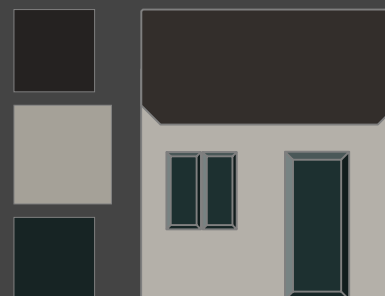


orange

Les constructions anciennes



bleu



vert



orange

A PARTIR DU NUANCIER



C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre

LE MIMÉTISME

Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

LA COMPLÉMENTARITÉ

La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaïeu).

LE JEU DE CONTRASTE

Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

LA NEUTRALITÉ

Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre discrètement, générant confort visuel, calme et humilité à l'ensemble

Le style, le caractère et la situation, (donc la perception et l'impact) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.



sophie garcia
coloriste

+ 33(6) 23.90.02.75 · yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory · Les Papeteries · 3 Esplanade Augustin Aussédat · Cran-Gevrier · 74960 Annecy